Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212901854-20251208-D_61_2025-DE

VILLE DE PLOUESCAT

Conseil municipal du 08 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation : 01 décembre 2025 **Conseillers en exercice :** 23 **Nombre de présents :** 22 **Nombre de votants :** 23

Présents : Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, Christine Le Ster, François Roué, Nicolas Bodennec, Laurence Méar, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Jean Didou, Denis Saout, Claudie Péron, Morgane Azou, Magalie Kersauzon, Florence Bihan, Maïwenn Morvan, Marie-France Ropars, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars.
Absent excusé ayant donné pouvoir : Florent Cardinal à Jean-Luc Moisan
Président de séance : Éric Le Bour **Secrétaire de séance** : Marie-France Ropars

---

Délibération n° D.61.2025
Finances – Décision modificative n°01.2025 – budget eau

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que cette décision modificative des crédits inscrits au budget annexe de l'eau intervient sur deux points :

- Ouverture de crédits supplémentaires pour les opérations d'ordre (amortissements 2025)
- Ouverture de crédits supplémentaires pour les intérêts de la dette

Dépenses de Fonctionnement – DF				Recettes de Fonctionnement – RF			
	Chapitre	Article			Chapitre	Article	
DM Prévue	042	6811	58 000,00	DM Prévue	042	777	5 410,00
	023	023	-53 090,00				
	66	66111	500,00				
Total DM n°1			5 410,00	Total DM n°1			5 410,00

TOTAL DM	
DF	RF
5 410,00	5 410,00

0,00 équilibre

Dépenses d'Investissement – DI				Recettes d'Investissement – RI			
	Chapitre	Article			Chapitre	Article	
DM Prévue	041	2315	28 000,00	DM Prévue	041	2031	28 000,00
	16	1641	3 000,00		042	2805	58 000,00
	Opé 212	2313	-3 500,00				
	040	13911	5 410,00		021		-53 090,00
Total DM n°1			32 910,00	Total DM n°1			32 910,00

TOTAL DM	
DI	RI
32 910,00	32 910,00

0,00 équilibre

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget eau approuvé le 12 mars 2025,
Vu le projet de décision modificative au budget annexe de l'eau,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- ***Approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance
Marie-France Ropars

Le Maire
Éric Le Bour

MAIRIE DE PLOUESCAT 29430

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site internet de la Ville le 11/12/2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »